

Les Antilles françaises : terres du développement de la silver économie ?

Synthèse

Les Antilles françaises ont un besoin particulièrement prégnant d'un développement des aides au maintien à domicile des personnes âgées. Le nombre de personnes âgées y est singulièrement plus important qu'en métropole et les projections sur le futur ne font qu'accentuer ce phénomène, le vieillissement y est aussi plus rapide qu'en métropole et les établissements d'accueil, comme les EHPAD y sont peu nombreux.

Il conviendrait donc de renforcer les services d'aide au maintien à domicile de façon à créer un environnement attractif pour les personnes âgées concernées, environnement qui pourrait attirer des antillais de la diaspora ou d'autres prestataires et démarrer ainsi une branche de la silver économie.

Le CESE a présenté en juin 2022 un rapport relatif aux professionnels du travail social et de l'éducation non formelle en soulignant les nombreuses alertes récentes qui pointent un déficit d'attractivité de ces secteurs d'activité.

Le champ des professions concernées est, comme le définit le rapport, vaste et complexe. Il s'agit des professions socio-éducatives, mais aussi des autres professions de l'action sociale comme les assistants familiaux, les accompagnants d'élèves en situation de handicap, les animateurs socio-éducatifs.

Ce rapport, au champ géographique national, ne traite pas de façon spécifique de l'outre-mer, cependant certaines de ses préconisations seront reprises dans cette fiche puisque les enjeux de ces métiers sont encore plus prégnants en outre-mer car la situation économique et sociale y est plus complexe et dégradée qu'en métropole.

Cette fiche se propose de faire un court état des lieux en se limitant aux aides au maintien à domicile pour les personnes âgées et de voir comment ce secteur pourrait être, pour les seules Antilles françaises (Martinique et Guadeloupe), développé et enrichi afin de devenir le vecteur d'une silver économie dans ces deux territoires.

I- **Un contexte « favorable » au développement des services à domicile.**

1) Une démographie vieillissante

	Nombre habitants au 1/01/2022	croissance (2010-2020)	Nombre d'habitants >60 ans 1/01/2022	% des plus de 60 ans/population totale
Guadeloupe	372 939	-6,6%	109 056	29
Guyane	294 436	+26,9%	30 106	10,2
Martinique	350 373	-9%	111 404	32
Mayotte	299 348	+28,7%	12 877	0,4
La Réunion	868 846	+4,7%	174 307	20
Total DOM	2 185 942		437 750	20
Total métropole	65 627 454	+3,4%	17 978 330	27

Source INED

Les Antilles françaises affichent à la fois une baisse de leur population totale et une proportion de personnes de plus de 60 ans supérieure à la moyenne des DOM et de la métropole.

Parmi les départements d'outre-mer, la population augmente fortement à Mayotte et en Guyane très majoritairement en raison du solde naturel. La hausse est légèrement supérieure à la moyenne nationale à La Réunion. Le solde naturel important y est en partie compensé par les nombreuses migrations vers la France métropolitaine. La population diminue en Guadeloupe et en Martinique malgré un solde naturel toujours positif.

La baisse de la population antillaise s'explique par un déficit migratoire dû majoritairement à la sortie du territoire de jeunes antillais, ce phénomène accentue le vieillissement de la population.

La crise sanitaire a amplifié cette situation puisque entre décembre 2020 et mai 2021 les deux départements antillais (ainsi que la Guyane) sont parmi ceux qui ont connu la baisse la plus importante du nombre de naissances quotidiennes par rapport aux mêmes périodes des trois années précédentes, supérieure à 6,3%. (INSEE, portrait social de la France 2021)

Le vieillissement de la population devrait se poursuivre si l'on en juge par cette projection réalisée par l'INSEE.

Projection de la population âgée de 65 ans et plus 2013-2050

	Part des personnes >65ans		Rang du département	
	2013	2050	2013	2050
Guadeloupe	15,2	37,7	86	6

Martinique	16,9	42,3	74	1
Guyane	4,5	15,7	100	100
La Réunion	9,5	20,8	99	97
Mayotte	2,6	9,4	101	101
France	17,5	27,2		

La Martinique deviendrait en 2050 le département le plus âgé de France.

2) Une population âgée plus rapidement dépendante

L'état de santé des personnes âgées dans les Antilles mais aussi à la Réunion est plus dégradé qu'en Métropole et explique une entrée plus précoce en dépendance.

Le diabète est fortement prévalent dans la population : 8,9 % des personnes étant sous traitement en Guadeloupe, 7,7 % en Martinique et 10,2 % à La Réunion contre 4,7 % à l'échelle nationale. Les maladies cardiovasculaires et les maladies neurodégénératives sont également fréquemment citées comme des problématiques de santé récurrentes chez les personnes âgées antillaises et réunionnaises.

Selon l'Insee, 19,1 % des seniors seraient en perte d'autonomie contre 15 % en France, alors même que l'espérance de vie à 60 ans est similaire à celle de la métropole.

3) Un faible taux d'équipement en établissements spécialisés

Les Antilles, mais pas seulement, c'est également le cas de la Réunion, de Mayotte et de la Corse, sont les départements les moins équipés en établissements spécialisés pour personnes âgées avec un taux de moins de 73 pour 1000 personnes de 75 ans et plus.

Taux d'équipement au 31 décembre 2019 :

France métropolitaine : 144

Guadeloupe : 68

Martinique : 64

Guyane : 73

Réunion : 50

Mayotte : 16

INSEE « chiffres clés » 01/12/2021

4) Nombreux bénéficiaires de l'APA notamment de l'APA à domicile

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est attribuée aux personnes de plus de 60 ans qui résident en France de façon régulière et ont besoin d'aide pour les actes de la vie quotidienne et/ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. L'APA versée par le conseil départemental avec une contribution de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), peut contribuer à financer les dépenses nécessaires à la vie à domicile malgré une perte d'autonomie (APA à domicile) ou payer une partie du tarif dépendance en EHPAD. Il n'y a pas de plafond de revenu, mais le montant de l'aide est proportionnel au niveau de revenus du bénéficiaire.

Part de la population > 60 ans bénéficiaire d'une aide sociale

	% des bénéficiaires d'une aide sociale	% des bénéficiaires de l'APA	Dont APA à domicile	% des bénéficiaires d'aides ménagères
Guadeloupe	10,3	8,4	7,6	0,7
Martinique	11,8	10	8,4	0,3
La Réunion	13,6	11,1	10,2	1,6
France	8,5	7,7	4,5	0,1

DREES, enquête aide sociale 2017 et INSEE, population par âge.

On note une part plus importante d'APA qu'en métropole dans les 3 DOM et singulièrement de l'APA à domicile qui s'explique par le faible taux d'équipement en EHPAD et/ou la volonté ou la tradition des personnes âgées de rester chez elles. Ce sont ces mêmes raisons qui justifient une plus grande diffusion de l'aide-ménagère.

Les études prospectives sur le nombre de bénéficiaires de l'APA dans les DOM montrent une augmentation importante d'ici 2050 :

	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Martinique
2019	8395	954	15986	9899
2030	11623	1685	22314	13119
2050	15808	3565	32963	16870

Source ; modèle Livia DREES, Conseil de l'âge séance du 15 juin 2021.

À l'horizon 2030, la progression des effectifs (respectivement 39 % ; 77 % ; 47 % et 70 %) est supérieure à celle prévue pour l'effectif France entière (20 %).

5) Quoi faire de plus pour développer une silver économie

Il existe donc bien dans certains DOM, les Antilles et la Réunion, une forte population de bénéficiaires de l'APA, vivant majoritairement à domicile et utilisant les différents services d'aide au maintien à domicile.

Comment cette situation pourrait-elle être « exploitée » de façon à faire des Antilles des terres d'accueil organisées pour les personnes âgées dépendantes et développer ainsi une des branches de la silver économie.

Les Antilles plutôt que la Réunion, pourquoi ? parce qu'il faut faire un choix et que les trois départements ne peuvent développer les mêmes secteurs, parce que les Antilles affichent un vieillissement sensiblement plus marqué, parce qu'elles sont plus proches géographiquement de la Métropole, de l'Europe voire des Etats Unis où se trouve la plus grande potentialité de « clients » solvables et/ou assurés.

Il conviendrait d'abord de consolider les services d'aide tels qu'ils existent actuellement puis de concevoir une organisation plus vaste qui permette de développer et de rendre l'ensemble plus attractif.

a) Consolider les services existants

La charge financière des départements d'outre-mer est lourde parce que :

- la participation des allocataires de l'APA à domicile est faible : 4,9% en Guadeloupe et à la Réunion, 10% en Martinique contre 19% en Métropole. Cet état de fait n'est pas étonnant puisqu'il découle du degré de pauvreté supérieur des DOM comparé à la métropole. (voir note du Think tank sur les inégalités)
- La participation au financement de l'APA de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie est plus faible que la moyenne nationale, alors même que le coût de l'APA est sensiblement le même pour la Guadeloupe et la Martinique que pour la moyenne nationale.

Dépenses publiques APA 2018 (en million €) (conseil de l'âge)

	APA	Concours CNSA	Taux de couverture CNSA
Guadeloupe	46	19,4	42,2
Martinique	56	21,8	38,2
La Réunion	111	35,6	32,2
Métropole			
- moyenne	60	23,3	41
- médiane	50,9	19,7	42,2

Les écarts du taux de couverture s'expliquent par le mode d'attribution du concours de la CNSA qui s'appuie sur différents critères (et non pas le seul montant de l'APA) dont le plus important est celui du nombre de personnes de plus de 75 ans. Or les trois DOM ont moins de personnes âgées de 75 ans et plus que la moyenne des départements français, mais cela ne signifie pas qu'ils ont pour autant moins d'allocataires de l'APA, car comme on l'a vu plus haut, les départements antillais ont une proportion de personnes âgées de plus de 60 supérieure à la moyenne nationale et un vieillissement plus rapide que cette même moyenne. En conséquence, ce critère d'attribution du cofinancement de la CNSA n'est pas pertinent pour les DOM, même s'il est en partie, mais seulement en partie, atténué par les deux autres critères qui sont le nombre d'allocataires du RSA et le potentiel fiscal du DOM.

Une fragilité des services infirmiers à domicile

Le taux en places de services de soins infirmiers à domicile pour 1000 personnes de 75 ans et plus est de : 20,1 en Guadeloupe, 12,6 à la Martinique et à la Réunion (de 23,6 en Guyane) et de 20,2 en France métropolitaine. (source Conseil de l'âge)

Il y a donc un effort à prévoir pour l'accueil et l'installation d'infirmiers à la Martinique et même en Guadeloupe en tenant compte de ce que l'on a dit plus haut sur le critère du nombre de personnes de 75 ans et plus.

Comme sur l'ensemble du territoire national, se pose aussi le problème de la professionnalisation et de la revalorisation des acteurs des services à la personne, avec dans les DOM une attention particulière aux dispositifs de validation et de reconnaissance des compétences pour tenir compte du nombre plus faible de diplômés.

- Revalorisation des salaires, cette préconisation est valable sur l'ensemble du territoire national
- Prendre en compte les temps d'accompagnement et d'échange avec les personnes âgées et pas seulement les seuls temps de soins ou d'aide ménagères ;
- Organiser des formations en alternance et favoriser la formation continue

b) Organiser les services vers le développement d'une silver économie

Il s'agit bien évidemment d'une partie seulement de la silver économie puisqu'elle concerne les personnes âgées devenues plus ou moins dépendantes qui ont besoin de services spécifiques pour vivre à domicile.

Cet objectif détermine un certain nombre d'actions à mettre en œuvre :

- Mettre à disposition des logements adaptés (plain-pied, salle de douche aménagée...), dans un premier temps en rénovant les logements existants puis en prévoyant des programmes de constructions de nouveaux logements spécialement conçus.
- Prévoir des commerces de proximité près de ces logements, mais en prenant en compte le désir ou le besoin des personnes âgées d'une alimentation saine en valorisant la biodiversité

végétale et marine, mais aussi la pharmacopée traditionnelle et les cosmétiques spécifiques aux personnes âgées.

- Développer une économie numérique avec un déploiement du haut débit et surtout une formation à l'usage des TIC pour les personnes âgées.
- Diversifier les offres touristiques et culturelles adaptées à cette population.
- Mettre en place des services de transport collectif et/ou de transport à la demande.

Il s'agit donc, dans un premier temps, de conforter les services de maintien à domicile des personnes âgées dans les DOM où l'évolution de la démographie crée les plus grands besoins, et de créer ainsi, dans ces territoires, les conditions optimales et la professionnalisation nécessaires à leur pérennité.

Ce qui permettrait, dans un second temps, avec le développement d'un certain nombre de moyens complémentaires, de pouvoir accueillir des personnes âgées issues d'autres territoires et de mettre en place un démarrage de silver économie.